

Abaissement du seuil d'émission des réseaux mobiles : un coût à 3,6 milliards d'euros

Quelles seront les conclusions de l'**Afsset** (Agence française de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail) sur l'influence des ondes des réseaux de téléphonies sans fil sur la santé humaine? Cet avis, que l'Afsset doit rendre au gouvernement le 15 octobre prochain, devrait aider les autorités à trancher en matière d'ondes électromagnétiques.

Jugées néfastes sur la santé humaine, la question de la puissance des réseaux sans fil des opérateurs a provoqué un « [Grenelle des ondes](#) » aux conclusions discutables. Et les procès pour empêcher l'installation d'une antenne ou son retrait se sont multipliés en 2008 et 2009. Les associations réclament un abaissement du seuil d'émission à **0,6 volt par mètre** contre 41 volts aujourd'hui.

Le cabinet d'études **Sia Conseil** s'est penché sur la question pour évaluer les conséquences d'une telle mesure et notamment ses coûts. Car l'abaissement des seuils d'émission réduirait la surface couverte par les antennes et devrait donc être compensé par l'installation d'antennes supplémentaires.

Un nouveau déploiement que Sia estime **entre 3,6 et 7 milliards d'euros** selon le niveau d'émission à atteindre. Montant auquel il faudra rajouter entre 800 millions et 1,6 milliard d'euros annuel de coûts d'exploitation de ce nouveau réseau.

Dès lors, deux questions se posent. **Qui supportera les frais** de cette éventuelle mise à jour du réseau d'antennes GSM/3G? Et où les installer? En effet, selon Sia Conseil, les emplacements commencent à se faire rares d'autant que les antennes rencontrent la concurrence des panneaux photovoltaïques sur les toits des immeubles. Autant dire que le 4e opérateur mobile, s'il voit le jour, aura toutes les peines du monde à construire son réseau et répondre aux exigences de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), à savoir couvrir 25 % de la population en deux ans.